

Protocoles de sécurité dans les activités physiques de pleine nature

Escalade

Préambule

L'enseignement de l'escalade fait partie des APSA qui contribuent au parcours de formation de l'élève. Les équipes pédagogiques d'EPS se positionnent et adaptent leur programmation pour toujours privilégier la sécurité des élèves.

Les projets d'accueil individualisé (PAI), les projets personnalisés de scolarisation (PPS) sont des éléments à prendre en compte pour adapter dans la mesure du possible la pratique de certains élèves.

La Structure Artificielle d'Escalade (SAE + tapis de réception) est vérifiée annuellement par une entreprise agréée. En cas de défaut repéré, alerter le gestionnaire de la structure.

Le matériel, la gestion des Equipements de Protection Individuelle (cordes, baudriers, système d'assurance, dégaines, connecteurs, casques...) sont suivis dans un cahier tenu à jour.

Contexte scolaire

En surface artificielle ou naturelle.

En site conventionné FFME pour l'enseignement obligatoire.

- En bloc
- En falaise
- En cordées
- En moulinette
- En tête

Les contenus d'enseignement sécuritaires

- Connaître la terminologie spécifique du baudrier (pontet, sangles, porte matériel), à la corde, au système d'assurage.
- Communiquer avec un vocabulaire adapté en matière de sécurité : « sec, mou, bloque, avale »
- Savoir enfiler le baudrier et s'encorder de façon conforme
- Connaître les principes et mettre en œuvre le co-contrôle au sein de sa cordée
- Connaître et maîtriser la méthode d'assurage adaptée à la modalité de grimpe choisie et du système d'assurage utilisé.

Avant - Recommandations

Autorisations/Déclarations

Validation de l'espace de pratique par le chef d'établissement.

Signalement aux autorités.

Si site naturel d'escalade (SNE) avec marche d'approche : itinéraire transmis à l'établissement.

Matériel, environnement, adaptation

- Les supports doivent être contrôlés visuellement par l'enseignant utilisateur (mur, ancrage, relais, tapis). Il s'agit de s'assurer du contrôle périodique de la SAE par un organisme agréé (**au moins 1 fois par an**), de connaître, de mobiliser et de faire respecter le règlement inhérent à cette utilisation.
 - Vérifier que la corde ou la cordelette est bien passée dans les mousquetons tête bêche au relais, que les dégaines sont toutes présentes et bien en place (mousqueton doigt droit dans le point d'encrage) si elles ne sont pas à demeure.
 - Norme NF P90-312 : la surface de réception doit couvrir une distance de 2,50m dans toutes les directions et en tout point à partir de la projection du sol de la SAE à hauteur des 3,10m.
 - Longueur de corde unique permettant d'aller dans les voies les plus longues en tous lieux de la SAE ou du SNE (choix de la longueur de la corde = hauteur développée X 2 + 3mètres au moins).
 - Alternance des couleurs de corde.
 - Tapis au minimum de 5 à 10 cm d'épaisseur autorisant la pratique de l'escalade sans corde jusqu'à 3,10m (40 cm en Bloc pour 4m de haut).
 - La continuité de la surface de réception doit être assurée par des tapis jointifs avec une bande velcro. Contact entre tapis et paroi.
- Les équipements de protection individuelle (dits E.P.I.) sont contrôlés visuellement et tactilement selon la norme du décret n° 2004-249 du 19 mars 2004 et la norme NFS72701 (cordes, dégaines, harnais, systèmes d'assurage)

au travers de contrôles de routine périodiques. Veiller au strict respect des préconisations du fabricant.

- Le professeur s'assure de la visibilité, lisibilité et de **la tenue d'un registre de suivi des E.P.I.** qui doit être communiqué au chef d'établissement.
 - Conserver la notice d'utilisation fournie par le fabricant.
 - Marquer les EPI au scotch ou à la couleur (ROPE MARKER, gaine thermo rétractable).
 - Privilégier une gestion/suivi/rebut par lot.
 - Privilégier des systèmes d'assurage : - Frein de type « tube » ou « panier » ; Auto bloquants type « grigri » ou « klik up ». **Exclure les types « huit »**
 - Privilégier l'utilisation de mousquetons automatiques.
- Le site doit être sécurisé avec du matériel adapté et approprié, voire spécifique. Les différentes zones de travail seront délimitées. Les cordes les plus courtes doivent permettre une pratique dans les voies les plus longues.
- Dans le cadre d'une pratique en SNE, l'enseignant connaît le secteur dans lequel il s'engage avec ses élèves et effectue un repérage préalable au déroulement de l'activité. Cela nécessite de sa part :
 - Une connaissance accrue du site, du topo des voies (hauteur/longueur de corde/nombre de dégaines), des risques particuliers (chute de pierre, nid de guêpe ...).
 - La définition d'un point de rassemblement.
 - Une attention aux conditions météo
 - De déterminer un nombre d'élève et/ou taux d'encadrement adapté au lieu en fonction du degré d'autonomie et niveau de pratique des élèves.
 - D'informer le chef d'établissement et pouvoir contacter les secours en cas d'accident.
 - D'avoir des casques pour tous les élèves (registre EPI obligatoire).
 - D'avoir des longueurs de cordes adaptées. La plus petite des cordes doit permettre d'aller dans la plus longue des voies. Le cas échéant en Bloc ou sur des départs en tête où le premier point est un peu haut, prévoir un crash pad ou perche de pré-mousquetonnage (ou éventuellement une échelle télescopique).

Élèves grimpeur/Élève assureur

Connaître les gabarits de tous les élèves pour anticiper les cordées homogènes (-10kg d'écart) et les comportements potentiellement dangereux

- Bijoux ôtés.
- Cheveux attachés.
- Assureur chaussé.
- Baudrier ajusté et serré, sangles non vrillées - vêtements dans le baudrier.

Les modalités d'organisation

- Mobiliser des permis de grimper et d'assurer pour valider les compétences des élèves
- Anticiper la gestion de l'espace, du groupe-classe en privilégiant le fonctionnement en deux groupes homogènes : l'un en bloc, l'autre en voie
- Anticiper le placement géographique de l'enseignant et son équipement, responsable de la chaîne de contrôle

Pendant - Recommandations

Le professeur reste tout au long de la séance au sommet de la chaîne de contrôle, il est garant de la sécurité des élèves et des matériels utilisés pour les apprentissages par un contrôle visuel et manuel.

Contrôle de la chaîne d'assurance : réalisé par le professeur, il consiste à vérifier systématiquement avant tout signal de départ du grimpeur dans la voie :

- L'encordement du grimpeur sur le ou les pontets du harnais enfilé de façon conforme (double nœud de huit au pontet avec nœud d'arrêt) ;
- Le passage de la corde dans le relais dans le cas de l'escalade en moulinette ;
- La mise en place du système d'assurance sur la corde, mousquetonné au pontet du harnais de l'assureur ;
- Vérifier le co-contrôle des élèves entre eux (encordements et installation du système frein)
- La présence d'un dispositif interdisant le retour au sol du grimpeur en aval de l'assureur notamment avec un système d'assurance « frein » de type « tube » ou « panier »

Ce contrôle ultime du professeur doit être réalisé après la mise en tension de la chaîne d'assurance et doit être suivi d'une validation explicite avant tout départ de l'escalade.

En moulinette, une signalisation des couloirs d'escalade selon une alternance de couleur de cordes peut permettre de différencier plus facilement les voies dans des couloirs proches.

En fonction des capacités et du niveau de pratique des élèves, le professeur doit :

- Insister sur le strict respect par les élèves des règles installées, en impliquant chacun des acteurs dans l'apprentissage rigoureux des gestes sécuritaires ;
- Adapter le nombre d'élèves simultanément actifs sur le mur à la configuration de la SAE, à ses possibilités de contrôle et aux caractéristiques motrices et comportementales des élèves ;
- **Être équipé d'un harnais, d'une longe et d'un système frein afin de pouvoir intervenir rapidement en tout point du mur** ou pour porter assistance à un élève. Il doit maîtriser les gestes élémentaires d'assistance à un élève en difficulté en hauteur ;
- Utiliser pour l'assurance un système frein de préférence de type « tube » et si possible à blocage augmenté.

- Faire tester par les élèves la fonction du nœud de sécurisation par des chutes en bas de mur permettant de constater que le nœud de sécurisation vient en butée sur le système frein pour éviter tout retour au sol. **Les tests de chute, devraient être systématiques en début de chaque leçon d'escalade pour tout le cycle.**

Dans le cas d'un assurage en moulinette, la modalité d'ascension doit permettre d'éviter tout retour au sol par un assurage corde tendue en départ de voie et des tests de chute en bas de mur en début de chaque leçon. Le dispositif rendant impossible toute chute au sol ou retour au sol incontrôlé peut être un nœud de sécurisation (corde nouée en double par un nœud simple appelé « queue de vache ») placé en dessous du système frein de l'assureur et à proximité de celui-ci, **dès que les mains du grimpeur dépassent 4 mètres environ.**

La cordée doit toujours être équilibrée en poids dans la mesure du possible. En moulinette, quand un différentiel de poids supérieur à dix kilogrammes subsiste, il convient de le neutraliser par une vrille de corde en moulinette (une vrille pour 10 kilogrammes d'écart). Pour l'escalade en tête, ce différentiel de poids ne peut être compensé et interdit donc la pratique en tête de cordée de l'élève le plus lourd.

L'escalade en tête doit se dérouler dans des voies dans lesquelles, ou au pied desquelles, aucun obstacle et aucun matériel (hors structure de la SAE) ne constitue un danger lors d'une chute. **Les départs de voies délicats seront toujours ouverts avec deux dégaines pré-mousquetonnées dans le cadre des enseignements de l'EPS.** Cette préconisation peut être appréciée et modifiée dans le cadre du sport scolaire en fonction du niveau des élèves.

L'emplacement de l'assureur doit se trouver en dehors d'un couloir de chute et à proximité du mur.

En bloc :

- Vérifier et ajuster la distance de parade entre les binômes ;
- Les espaces réservés à chaque bloc doivent être séparés de sorte que les collisions d'élèves dans des chutes simultanées soient impossibles. Les zones de réception sous chaque bloc doivent être matérialisées au sol et différenciées du ou des espaces de cheminement ou d'attente réservée au repos et/ou à l'observation.
 - Matérialiser et faire respecter la zone d'attente, de pratique et de réception autorisée seulement au grimpeur, ainsi que la ou les prise(s) de départ et de fin

Le professeur veille particulièrement à consacrer un temps suffisant pour maîtriser les chutes et les réceptions au sol à faible hauteur au moment des départs, mais également les attitudes de protection lors des chutes durant la grimpe (Dégagement du mur, amortissement sur les jambes).

- Prioriser la désescalade au saut volontaire
- Construire le savoir chuter : tonique, menton et segments rentrés

- Distinguer la hauteur d'évolution selon une pratique de bas de mur (hauteur de la prise la plus haute = hauteur du premier point, tapis norme SAE) et de pan

Dans le cas d'un aménagement d'un espace bloc sur une SAE avec corde, le professeur veille à augmenter la densité des prises en bas de voie (sous 3m10) en utilisant une couleur différente des voies déjà ouvertes pour permettre l'activité de bloc sans nuire à la lisibilité de la SAE.

En dehors de l'EPS (associations sportives, sections sportives scolaires, stage d'escalade), les manœuvres particulières proposées telles que les relais intermédiaires ou de sommet de voie ainsi que les différentes techniques de redescente (manœuvre sommitale dite de « maillon » ; manœuvre de réchappe en tête, descente en rappel), doivent être apprises avec soin, répétées en tests dits à vide et systématiquement supervisées par le professeur, même pour les élèves jugés suffisamment expérimentés. Toute manœuvre doit être apprise avec sa réchappe associée. La mise en place et le déroulement des relais devront être supervisés par le professeur afin de déceler toute erreur de réalisation.

Après - Recommandations pour tous les espaces utilisés

- Le matériel est vérifié avant d'être rangé ou stocké dans des rangements adaptés.
- Le cas échéant, le registre de suivi des matériels et des sites est renseigné.
- Un bilan de sécurité et un retour d'expérience sont partagés avec les élèves.
- Le mur est débarrassé de tout ce qui pourrait permettre une escalade autonome et qui échapperait à la surveillance de l'intervenant.
- Un contrôle annuel approfondi sur les sites et les matériels doit être réalisé.